

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Présentation du Syndicat :

Le SITS Charost – St Florent/Cher est un EPCI à fiscalité non propre composé de 13 communes qui sont : Charost, Civray, Corquoy Commune nouvelle (fusion de Corquoy et Ste Lunaise depuis le 01/01/2019), Lapan, Lunery, Plou, Poisieux, Primelles, St Ambroix, St Caprais, St Florent/Cher, Saugy et Villeneuve/Cher. Il a été créé en 1961.

La population totale de l'EPCI est de 13 280 habitants au 01/01/2020.

Le SITS a modifié ses statuts par délibération en date du 22/10/2018 et de ce fait les communes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Comité Intercommunal est composé de 26 délégués (1 titulaire et un suppléant par commune). Le Bureau est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 3 membres.

Effectif du Syndicat :

Le syndicat compte actuellement 2 agents : 1 à temps complet (Titulaire depuis le 01/01/2023) et 1 sur deux postes qui représentent un temps complet.

Cet effectif n'a pas vocation à être modifié dans les années à venir car la régie de transport du syndicat ne peut pas avoir plus de 2 autocars.

Obligations budgétaires :

Au vu des dispositions à appliquer à compter des budgets 2016, nous avons appliqué la loi « Notre » 2015-911 du 07/08/2015 qui nous concerne en tant qu'EPCI ayant une commune de plus de 3 500 habitants.

Nous nous sommes soumis à l'obligation de présentation des documents budgétaires du SITS prévue à l'article 107 qui nécessite une mise en ligne sur Internet, par la création d'un site internet ouvert depuis Mai 2017.

Nous avons fait le choix de passer à la M57 développée au 01/01/2023 (Délibération N°005/10/2022), ce qui oblige à adopter un Règlement Budgétaire et Financier avant le vote du budget 2023.

Orientations budgétaires :

La spécificité de notre syndicat, à savoir le transport scolaire, fait que nous n'avons quasiment aucun investissement si ce n'est l'achat d'autocars. Nos deux autocars viennent d'être remplacés (en 2019 et 2021), reste à nous d'être vigilant dans notre fonctionnement, afin de pouvoir avoir une capacité à en changer un en cas de problème.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Les missions du SITS étant toujours les mêmes d'une année à l'autre, à savoir les transports scolaires et périscolaires, les dépenses réelles de fonctionnement restent sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre. L'exercice 2022 montre une différence due à la sortie de l'ancien car de l'inventaire (59 720,22 €).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement				
Années	2019	2020	2021	2022
	217 833,07 €	159 654,48 €	172 754,12 €	246 723,52 €

Etat de la dette :

Le SITS Charost-St Florent/Cher a contracté un emprunt acté par délibération en date du 22/10/2018 pour un montant de 120 000 € sur une durée de 10 ans pour l'acquisition d'autocar et un autre en 2021 du même montant.

La répartition des charges des emprunts est la suivante :

Emprunt contracté en 2018 :

Montant : 120 000,00 € sur 10 ans	Annuité N° 1 : 2019			Fin : 2029		Taux : 1,38 %	
Achat Autocar FJ-832-BH	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses Investissement	9784,40 €	9920,14 €	10057,74 €	10197,26 €	10338,70 €	10482,12 €	10627,52 €
Dépenses Fonctionnement	1083,64 €	947,60 €	810,30 €	670,78 €	529,34 €	385,92 €	240,52 €
TOTAL	10868,04 €	10868,04 €	10868,04 €	10868,04 €	10868,04€	10868,04€	10868,04€
Capital restant dû au 31/12/2022							82 182,86 €

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le
ID : 018-251801114-20230309-001_09_03_2023-DE

.../...

Emprunt contracté en 2021 :

Montant : 120 000,00 € sur 12 ans		Annuité N° 1 : 2021			Fin : 2033		Taux : 0,38 %	
Achat Autocar GC-112-FP	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Dépenses Investissement	9848,37€	9885,84 €	9923,46 €	9961,23 €	9999,15 €	10037,19 €	10075,39 €	
Dépenses Fonctionnement	386,11 €	348,64 €	311,02 €	273,25 €	235,33 €	197,29 €	159,09 €	
TOTAL	10234,48 €	10234,48 €	10234,48 €	10234,48 €	10234,48 €	10234,48 €	10234,48 €	
Capital restant dû au 31/12/2022							105 297,41 €	

Au jour d'aujourd'hui, si le syndicat devait être dissout, notre capital restant dû pourrait être supporté par les fonds disponibles.

Pièce(s) jointe(s) : Réalisations 2022 - Proposition de Budget 2023
Extrait du Cpte de Gestion – Proposition d'affectation

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

